Déclaration d'engagement 23/24



Je connais le programme annuel 2023/24 et me déclare d'accord avec les directives du cadre national.

Je confirme que j'ai compris les critères de sélection et de nomination et que je suis informé(e) des prestations de Swiss Squash.

Je suis conscient(e) de la possibilité de demander une dispense et je prends note du fait que les annulations peuvent avoir des conséquences financières pour moi.

Je remplis en particulier les obligations suivantes :

Présence

- Port de l'équipement prescrit lors de toutes les manifestations du cadre.
- Disposition à participer aux CE, CM et matchs internationaux
- Réserver des dates pour les événements importants, en particulier les CE, CM et matchs internationaux.
- Participer aux activités de la fédération pour la collecte de fonds
- Participer aux événements obligatoires selon le programme annuel.

Comportement

- Avoir un comportement irréprochable sur et en dehors du court et se soutenir mutuellement au sein de l'équipe.
- Respecter les instructions des officiels (direction de la délégation, entraîneurs).
- Pas de consommation d'alcool et de nicotine lors des manifestations organisées et encadrées par l'association.
- L'utilisation de produits et de drogues favorisant la performance est strictement interdite.
- Acceptation des directives antidopage de Swiss Olympic et d'Antidoping Suisse
- Connaissance et respect de la charte éthique
- Entretien de l'équipement remis à l'équipe ou au cadre

Communication

- Remise des objectifs et du planning de la saison
- Exclusion de tout engagement pour Swiss Squash dans les contrats de sponsoring personnels.
- Le chef de délégation doit être informé à tout moment du lieu de séjour des joueurs/joueuses.
- Les demandes de dispense doivent être déposées à temps.

Manifestations obligatoires

- 2 tournois SQUASH !T comme qualification pour le championnat suisse junior
- Entraînements NSP et RLZ pour juniors masculins et féminins
- Entraînements de cadres selon convocation et/ou programme annuel
- Tournois, championnats et compétitions comparatives selon le programme annuel
- Championnats nationaux et internationaux (individuels et/ou par équipe)

Prise en charge des coûts

- Les frais occasionnés par les tournois PSA et les Opens juniors doivent être payés intégralement.
- Les frais de projet occasionnés selon les budgets présentés doivent être payés au prorata.
- Les frais occasionnés par l'absence à un événement doivent être payés en totalité ou en partie.

Nom et prénom :

Date et signature: 02.09.2023